

DANS CE
NUMÉRO :

Edito 1

Vie syndicale 2

Quoi de neuf 3

EN? 4

Retraites 6

7

Vie locale 8

9

Pages 10

culturelles 11

Contacts 12

Adhésions

Encart Retraites

4 pages

Edito

RESISTER - S'ADAPTER - REAGIR

Affirmer les grands principes du syndicalisme : lutter contre les inégalités, dénoncer l'injustice, porter la parole des travailleuses et travailleurs en première ligne pendant la pandémie et qui sont aujourd'hui « invisibles ». Combattre au quotidien dans les entreprises pour améliorer les conditions de travail.

C'est cela un syndicat réformiste.

La négociation est la méthode d'action privilégiée de la CFDT. Les commentateurs des médias font parfois une comparaison visant à opposer les syndicats. A leurs yeux, la CGT apparait souvent comme le modèle syndical : celui qui s'oppose toujours.

Dans ce dernier conflit sur la réforme des retraites, l'intersyndicale unie a été la nouveauté, l'espoir de la lutte. La CFDT a pris toute sa place dans cette lutte. Huit syndicats se sont retrouvés et ont agi autour d'un mot d'ordre et d'une revendication commune :

Non à l'âge de départ à la retraite à 64 ans.

La CFDT a rappelé que depuis 1998, elle refuse un âge légal de départ à la retraite.

- Parce que c'est une injustice.
- Parce que cela pénalise les plus précaires, les femmes et ceux qui ont commencé à travailler tôt.

Mettre en avant ce qui nous unit et reconnaître que nous avons des divergences.

Nous avons **résisté**, nous nous sommes **adaptés** à la situation, nous avons **réagi** et nous allons continuer de réagir dans nos associations, nos clubs, collectivement.

Suzy Salvadori

Bernadette RAVAILLE (81), Daniel VILLA-VEGA (82), Suzy SALAVDORI, Bernadette MARTY, Mireille TORREGROSA, Jean-Pierre BRESSON, Claude ALLIOT (31/09) animent la coordination des SSR Sgen-CFDT de Midi-Pyrénées.

Vie syndicale

Compte rendu de la formation d'équipe UFR les 24 et 25 mai 2023 à Paris

Lors des deux premiers jours de formation organisés au siège parisien de la fédération SGEN, les 13 et 14 septembre 2022, les conseillers présents avaient dressé un état des lieux du fonctionnement de l'Union Fédérale des Retraités (UFR) et avaient établi une liste d'améliorations à envisager.

Après un travail intersession, nous, quinze conseiller.es, nous sommes retrouvés.es, encadrés.es par deux formatrices de l'UCR, les 24 et 25 mai 2023, toujours dans le même lieu, pour décliner chaque objectif en tâches concrètes, détaillées, avec échéances précises. Ces deux jours ont été studieux et la bonne ambiance qui a régné lors de ses travaux a permis d'amorcer un plan de travail.

Après une mise en forme par le bureau UFR, il doit être présenté au prochain conseil UFR en novembre 2023 appliqué par tous les conseiller.es jusqu'en mars 2025.

Bernadette Ravaille



L'équipe de l'Union Fédérale des Retraité(e)s Sgen—CFDT en formation

Congrès de l'Union Confédérale des Retraités (UCR) CFDT

Le 26ème Congrès de l'UCR-CFDT se déroule du 6 au 8 juin 2023 à Valence

Près de 520 responsables des UTR, URR et UFR débattent non seulement de l'activité interne de l'UCR depuis le dernier Congrès, mais aussi des orientations pour les quatre prochaines années.

Le SGEN CFDT de Midi-Pyrénées sera en congrès les 19 et 20 juin à Saint Etienne de Tulmon (82).

Là aussi, les congressistes débattront sur de nouveaux statuts et se prononceront sur l'orientation du syndicat pour les 4 prochaines années. Ils éliront l'équipe chargée de mettre en œuvre la politique décidée par le congrès.

La Section Syndicale des Retraité(e)s de Midi- Pyrénées sera représentée à ce congrès.

REFORME DU LYCEE PROFESSIONNEL

Pour la CFDT, le lycée professionnel répond aujourd'hui à des exigences sociales et éducatives très importantes. Pendant les 3 années de préparation du bac professionnel, 40% de l'horaire est consacré à l'enseignement professionnel : 856 h d'apprentissage des gestes professionnels, 267h de français histoire géographie enseignement civique. A cela s'ajoute la période de formation en entreprise de 18 à 22 semaines.

Pour consulter la grille horaire : <https://eduscol.education.fr/document/30832/download>

La réforme de la voie professionnelle est engagée depuis le dernier trimestre 2022. La concertation de quatre groupes de travail devait se poursuivre par des discussions avec les organisations syndicales. Le 27 janvier la ministre déléguée affirmait sa volonté de poursuivre les discussions dans un cadre progressif coconstruit avec les organisations syndicales.

Il n'en fut rien. Le ministère et ses services ont été dans l'incapacité d'exploiter les 200 propositions sorties de 3 premiers mois de concertation. Il n'a été retenu que les solutions énoncées par le Président de la République sans se préoccuper de la situation réelle de la voie professionnelle. Pour consulter les propositions des groupes de travail :

<https://www.sgen-cfdt.fr/actu/concertations-voie-pro-quelles-propositions/>

Le ministère de tutelle déclarait que le lycée professionnel ne peut répondre aux besoins des entreprises à court terme. Il doit inscrire les élèves dans un parcours de formation, lui permettant d'évoluer dans la vie professionnelle et de réussir des reconversions éventuelles.

Cet engagement du ministère est balayé par la volonté du président de la République de répondre aux demandes des entreprises sans tenir compte des réalités du terrain.

<https://www.sgen-cfdt.fr/actu/reforme-de-la-voie-pro/>

Pour motiver et valoriser l'investissement des élèves, toutes les périodes de formation en milieu professionnel feront l'objet d'une gratification attribuée par l'Etat.

- 50 euros par semaine en 1^{ère} année de Cap et seconde du bac pro soit 300 euros par an
- 75 euros par semaine en 2^{ème} année de CAP et en première bac pro soit 600 euros par an
- 100 euros par semaine en terminale bac pro. Les lycéens qui poursuivront leurs études feront 6 semaines de stage soit une gratification de 600 euros par an. Les lycéens qui vont s'insérer dans l'entreprise feront 12 semaines de stage soit une gratification de 1200 euros par an.

Cette gratification n'était pas demandée par le Sgen et n'a fait l'objet d'aucune concertation. Aucune étude d'impact sur les conséquences et les effets d'une telle mesure présidentielle n'a été réalisée et présentée aux partenaires sociaux. Si gratification il y a, elle doit être prise en charge par l'entreprise. L'argent public doit d'abord aller aux établissements et aux personnels au service de la réussite des élèves.

Les revendications du Sgen -CFDT

- Des moyens renforcés pour répondre à l'augmentation du nombre d'élèves à besoins particuliers
- Une révision urgente des définitions des diplômes en blocs de compétences ; la construction de parcours de formation tout au long de la vie ; la préparation des jeunes à anticiper les mutations des métiers.
- Le renforcement de la pédagogie de l'alternance : garantir une qualité des stages ; favoriser un meilleur accueil par les entreprises ; permettre leur suivi et leur exploitation par tous les enseignants (professionnel et général.

Suzy Salvadori

Quoi de neuf dans l'Education Nationale?

REVALORISATION SALARIALE :

TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER PLUS...

Conditions de travail des enseignants :

la France mal classée.

Une note du Ministère de l'Education nationale (DEPP), synthétise des données sur le travail des enseignants en Europe. Et, sans surprise, on constate que les conditions de travail des enseignants français ne sont pas bonnes.

		Nombre moyen d'élèves par classes	Temps de travail Heures/classe
Union européenne	1er degré	19	740
	2ème degré	21	659
France	1er degré	22	900
	2ème degré	27	720

Salaires en comparaison avec les enseignants (de l'OCDE) :

Les enseignants du premier degré gagnent **20% de moins**, les enseignants du second degré **15% de moins**.

UN PACTE QUI NE PASSE PAS.

Le jeudi 20 avril 2023, le président de la République a annoncé les mesures retenues par l'exécutif sur la rémunération des enseignant.e.s, CPE et PsyEN. Côté « socle », de la revalorisation pour toutes et tous, mais le pacte ne passe toujours pas. Décryptage.

La revalorisation est divisée en deux parties. La première, appelée aussi « socle », représente un budget de 1,9 milliard pour 2024. Cela représente entre un peu moins de 100 euros et jusqu'à 230 euros par mois selon le moment de la carrière. Cette partie de la revalorisation prendra la forme pour l'essentiel d'un doublement des primes existantes (Indemnité de suivi et d'orientation des élèves - ISOE - en collège et lycée et Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves - ISAE - en primaire ainsi que les primes spécifiques pour les profs docs et les CPE) et l'accélération des passages d'échelon.

Pour les débuts de carrière, on agit aussi sur la prime d'attractivité pour qu'aucun enseignant ne débute à moins de 2 000 euros/mois. Il faut noter que ce ne sont que des primes (qui ne comptent pas pour la retraite). La seule augmentation de salaire est celle liée au point d'indice. La petite astuce est qu'on l'intègre dans les 10 % criés sur tous les toits ! Une partie de l'augmentation prévue à la rentrée comprend donc des revalorisations et des primes qui étaient en fait déjà en place.



Derrière la moyenne, des disparités

Il y a par ailleurs **une partie conditionnelle** (le fameux « pacte ») qui repose sur des missions complémentaires décomposées en « briques » (c'est le terme officiel !). Elles seront mieux rémunérées que les heures supplémentaires, promet le ministre de l'Éducation Pap N'diaye. Elles donneront droit chacune à une rémunération forfaitaire de 1 250 euros bruts annuels (On peut en cumuler trois). Le Pacte dans son ensemble correspond à un budget de 900 millions d'euros.

La première « brique » du Pacte est obligatoirement le remplacement de courte durée. Il faut l'accepter pour pouvoir bénéficier des autres « briques » qui correspondent aux autres missions, telles que les tâches de coordination ou de professeur référent (numérique, culture, décrochage, etc.). Il y a aussi une brique qui concerne les missions de coordination des projets innovants dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR) éducation.

Pour le premier degré, où lorsqu'un professeur est absent, les élèves sont accueillis dans les autres classes, le Pacte repose surtout sur les heures de soutien qui s'étendent aussi jusqu'en sixième avec notamment le dispositif « devoirs faits ». La promesse de campagne d'une « revalorisation inconditionnelle de 10 % pour tous » n'est donc pas tenue.

Pour le Sgen-CFDT, ce « pacte » est une source d'inégalités et il n'améliorera pas les conditions de travail.

Claude Alliot

A PROPOS DE L'AGE PIVOT:

La polémique du congrès de Lyon (juin 2022)

Lors d'une interview à la télévision le 22 mars dernier, le président de la République a déclaré « Je note que le SG de la CFDT [...] était allé devant son congrès en proposant d'augmenter les durées. Il n'a pas été suivi par son congrès ». Cette phrase a été largement reprise dans la presse mais Laurent Berger a toujours contesté ce propos. Qu'en est-il exactement ? que s'est-il passé au congrès CFDT de Lyon en juin 2022 ?

Le fonctionnement démocratique de la CFDT

Il convient dans un premier temps de vous expliquer le fonctionnement démocratique de la CFDT. Avant chaque congrès le Bureau National, élu au congrès précédent, propose un projet de résolution qui fixe les lignes pour les 4 ans à venir..

Ce projet ne vient pas de nulle part ! Il se nourrit des échanges partout dans les territoires et les syndicats. Il se nourrit aussi de l'historique de la CFDT et des résolutions précédentes.

Ce projet, surtout, est amendable. Chaque syndicat de la CFDT peut proposer des amendements. Ils sont examinés par la commission des résolutions. Certains sont intégrés directement, d'autres rejetés directement et enfin une petite quinzaine est débattue au congrès.

Avant ce congrès, dans chaque syndicat CFDT, les conseils syndicaux, élus eux-mêmes en congrès, se réunissent et examinent chacun de ces amendements. Ces discussions permettront à leurs délégués, présents au congrès de voter.

Chaque délégation possède un nombre de voix (des mandats) proportionnel à sa taille. C'est ainsi que les conseils syndicaux des

syndicats CFDT se sont réunis pour examiner les amendements du congrès de Lyon il y a un an. Ils ont discuté notamment sur le fameux débat « retraites » ; ils ont voté et les délégués sont partis au congrès de Lyon pour représenter leur syndicat et voter notamment sur le débat n°9 après avoir entendu les arguments des uns et des autres à la tribune.

La position de la CFDT sur l'âge de départ à la retraite se base sur 2 points :

1^{er} point : l'opposition au report de l'âge légal : dès le congrès de Lille en 1998, la CFDT se déclare opposée au relèvement de l'âge légal. Cela a été repris sans équivoque lors du congrès de Lyon et n'a pas fait l'objet de débat.

Extrait résolution 3.7.2.1. congrès Lyon 2022. « Pour la CFDT, l'augmentation de l'âge légal est une mesure injuste car elle ne tient pas compte de ceux qui ont commencé à travailler tôt, de la capacité des personnes à se maintenir en emploi (pénibilité, invalidité, handicap, chômage) et les différences sociales d'espérance de vie. Elle est aussi inefficace car elle est en partie un transfert de charges vers l'assurance chômage et l'assurance maladie »

2^e point : la justice sociale : c'est la boussole de la CFDT. Cela a été rappelé lors du congrès de Lyon mais c'était déjà dans les textes du congrès de Tours en 2010.

Extrait réso congrès de Tours en 2010 : « le débat de société préalable à une réforme des retraites est indispensable pour que chaque salarié, chaque citoyen en mesure les enjeux, exprime ses attentes et garde confiance dans un système solidaire. Toute réforme exclusivement paramétrique ne visant qu'un équilibre purement comptable serait vouée à l'échec et inacceptable pour la CFDT.

Mais alors que s'est-il passé au congrès de Lyon (juin 2022) ?

Les propos d'Emmanuel Macron sont faux. Voici ce qu'a déclaré Laurent Berger en réponse aux interventions sur le rapport d'activité (donc avant le débat sur les amendements) :

« le seul projet de retraite sur la table aujourd'hui est celui de reculer l'âge légal. Là-dessus, pas de problème entre nous, nous le combattons, fermement. Et nous n'avons pas non plus l'intention de valider un allongement de la durée de cotisation au-delà de ce qui est déjà prévu par la loi Touraine (qui prendra son plein effet en...2034). Donc, pas d'alerte inutile, pas de mauvais débats entre nous, pas de peur sans fondement. »

En fait, le débat « retraite » du congrès de Lyon a porté sur la position que la CFDT défend depuis 2010. Voici ce que disait la CFDT en 2010 : *« l'augmentation de la durée de cotisation n'est acceptable pour la CFDT qu'à condition d'un partage des gains d'espérance de vie...qui doivent faire l'objet d'un partage équilibré entre durée de cotisation supplémentaire... et temps de retraite supplémentaire ».*

Le projet de résolution pour Lyon proposait ceci. EN CAS d'augmentation de l'espérance de vie il serait POSSIBLE de reculer l'âge moyen de départ en retraite (qui n'est pas l'âge légal !) pour répartir les efforts entre les actifs et les retraités et sauvegarder le système.

Voici l'article 3.7.2.2. réso de Lyon : *« Pour la CFDT, l'allongement de l'espérance de vie peut justifier une augmentation de l'âge moyen de liquidation. Toutefois, pour des raisons d'équité la CFDT revendique le maintien du dispositif carrière longue et privilégie l'allongement progressif de la durée de cotisation, comme dans la loi Touraine de 2014. »*

et l'article 3.7.2.3 de cette même réso : *« néanmoins, pour la CFDT, l'allongement de la durée de cotisation ne peut se faire sans l'extension à plus de travailleurs des droits liés à la réparation de la pénibilité, en premier lieu les droits au temps partiel et au départ anticipé. Elle ne peut se faire non plus sans un engagement des employeurs sur l'emploi des séniors. »*

Un amendement à l'article 3.7.2.2 proposé par le syndicat CFDT interco de la Somme a

été proposé au débat par la commission des résolutions. Le voici : *« Pour la CFDT, l'allongement de l'espérance de vie ne peut justifier une augmentation de l'âge moyen de liquidation. Pour des raisons d'équité la CFDT revendique le maintien du dispositif carrière longue sans l'allongement progressif de la durée de cotisation, comme dans la loi Touraine de 2014 »*

En clair, cet amendement propose une limite : 43 ans c'est assez, on ne peut pas aller au-delà. Cet amendement a été adopté à 67,5 %.



Faisons le bilan :

-La CFDT a-t-elle fait évoluer sa position sur les retraites lors du congrès de Lyon en 2022 ? Oui, légèrement.

-Cette évolution de la position est-elle ce qui a entraîné l'opposition à la réforme actuelle ? Non, la CFDT se serait de toute façon opposée à une augmentation de l'âge légal qu'elle revendique depuis 1998.

-Laurent Berger s'est-il présenté au congrès de Lyon avec comme volonté « d'augmenter les durées » comme l'a dit le président ? Non, certainement pas (voir intervention Laurent Berger ci-dessus).

2 conclusions :

- travailler réellement un dossier, au long cours et avec une vraie boussole (la justice sociale !), c'est quand même la meilleure garantie de dire des choses pertinentes.

- un fonctionnement démocratique c'est compliqué. Mais punaise que c'est chouette !

Bernadette Marty, d'après un travail réalisé par Alexis Torchet (sgen cfdt)

Visite du Bioréacteur de Labessiere Candeil (81)

Le 14 avril 2023, j'ai été invitée à participer au congrès du syndicat CFDT Interco (81) qui s'est déroulé sur le site du bioréacteur à Labessière Candeil près de Graulhet dans le Tarn. Une visite de cet équipement géré par le syndicat mixte départemental Trifyl avait été programmée et a intéressé tous les congressistes.

Le département du Tarn et 14 intercommunalités ou entreprises publiques en charge de la collecte des déchets se sont regroupés pour organiser la collecte des déchets. Le bioréacteur est un équipement mis en service en 2007 qui valorise les déchets ménagers d'un vaste territoire du Tarn, du Lauragais, du Minervois et du Haut Languedoc.

Trifil travaille avec ses partenaires sur la révision du dispositif de gestion des déchets de son territoire pour 2020-2030 (projet TH2030). Ce projet a

3 ambitions : la maîtrise des coûts (1 tonne de bon tri coûte 5 fois moins chère qu'une tonne de poubelle noire) , la création d'emplois et d'activités sur le territoire, la préservation de l'environnement

4 axes prioritaires inspirés de la loi relative à la transition énergétique :

moins de déchets : objectif -15% en 2030 , en particulier en incitant au réemploi et au développement des ressourceries

l'extension des consignes de tri des plastiques : déjà réalisé

la gestion séparée des bio déchets devrait être opérationnelle au 1 janvier 2024, actuellement, la collecte des déchets de cuisine dans des sacs de couleurs est expérimentée dans certaines communes, on peut espérer extraire 40 kg par an et par habitant de déchets alimentaires de la poubelle noire pour les valoriser en compost ou biogaz

la mise en œuvre de nouvelles unités pour une meilleure valorisation des déchets :

Construction en cours : la nouvelle usine de Labessiere Candeil sera mise en service à l'été 2024 et traitera séparément les poubelles noires, les bio déchets et le tout venant des déchetteries. Ces trois flux seront valorisés en biogaz, en compost et combustible de récupération pour alimenter des chaudières industrielles. Le calibrage des volumes sera inférieur aux volumes actuellement traités pour respecter la priorité à la réduction des déchets.

Deux autres sites sont reconfigurés : centre de tri de Labruguière pour gérer tous les dé-



chets recyclables (bacs jaunes) et celui de Blaye les mines pour le traitement du tout venant de toutes les déchetteries du Tarn.

Deux stations service en biogaz sont déjà en service dans le Tarn.

Toutes ces informations données m'ont intéressée et confortée dans le fait que la responsabilité individuelle et collective est indispensable pour la gestion des déchets.

Bernadette Ravaille

Pour aller plus loin....

<https://www.trifyl.fr>

Vie de l'UTR 31-09

Le Conseil de l'UTR (Union Territoriale des Retraités CFDT 31-09), au sein duquel la section des retraités du SGEN est représentée, s'est réuni les 9 février et 11 mai. En sus des comptes-rendus habituels du travail des différentes commissions et de l'action revendicative particulièrement chargée dans laquelle les retraités ont pris toute leur place, les échanges ont porté sur la préparation du congrès de l'UCR CFDT de Valence les 6 et 8 juin. Divers amendements aux textes présentés ont été déposés.

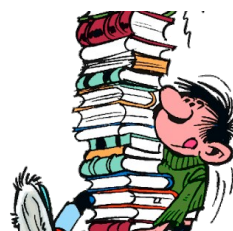
Le Conseil a mandaté ses représentants au congrès et il a défini les votes qu'ils exprimeront, en fonction de la prise en compte ou non de certains des amendements déposés.

Enfin il a été décidé de tenir l'**Assemblée Générale 2023 le 14 septembre à Toulouse**. Si vous êtes adhérent d'Ariège ou de Haute-Garonne, ne manquez pas de retenir d'ores et déjà cette date sur votre agenda !

Jean-Pierre Bresson

La page culturelle (début)

LECTURES



IZOURT, une effroyable tragédie (Ed.Messages)

Le récit d'une catastrophe survenue à la veille de la Seconde Guerre mondiale, dans les Pyrénées ariégeoises, dans la vallée d'Auzat- Vicdessos.

Au printemps 1939, plusieurs chantiers et barrages dont Izourt sur lequel travaillent nombre d'immigrés Italiens, venus de la région de Belluno en Vénétie mais aussi Espagnols et Portugais ainsi que des Français sont en construction .

De terribles conditions hivernales dont aucun dirigeant ne semble vouloir prendre conscience tant la construction des barrages prime, vont provoquer la catastrophe d'Izourt et le mort de dizaine d'ouvriers.

Le récit de Gilbert Galy, fils d'un brancardier âgé de 19 ans à l'époque, nous plonge de façon intime au cœur de ce drame.

Si vous allez en balade dans la vallée du Vicdessos, vous y découvrirez le mémorial dressé en souvenir de tous ces ouvriers par l'association RICORDATE qui célèbre tous les ans le souvenir de ces malheureux.

Michèle Ferlet

Les pages culturelles



Lectures

Un livre et deux avis...

LE NUCLEAIRE N'EST PAS BON POUR LE CLIMAT

Hervé Kempf - Editions Le seuil Libelle

Ce petit bouquin de moins de 60 pages se lit d'un trait. Bien documenté, d'une lecture facile, le directeur du site Reporterre, démontre pourquoi l'énergie nucléaire nous propulse dans un reste à charge calamiteux pour les générations suivantes ...et présentes. Le nucléaire est une étrange obsession française pour une énergie devenue marginale dans le monde, plus coûteuse que les énergies renouvelables et créant des risques incommensurables.

Le nucléaire est le signe de la faillite de la classe dirigeante du pays. Il exprime une vision du monde dépassée avec une croissance sans limite et qui permet de maintenir un ordre inégal et autoritaire.

Face au climat, il faut repasser par la raison d'une économie vraiment sobre et reposant sur les énergies renouvelables.

Daniel Villa-Véga

Hervé Kempf, autoproclamé journaliste scientifique, nous livre un fascicule à charge, entaché de nombreux biais : attaques *ad-hominem* (tous les contradicteurs, surtout s'ils sont compétents, sont inféodés aux supposés lobbys), sophismes, données partielles, au mieux controversées quand elles ne sont pas complètement inexactes, autoréférencement (une grande partie des sources provient de Reporterre.net, le média de l'auteur), entre autres.

L'auteur, militant écologiste radical, déroule son argumentaire au service d'un objectif : remplacer le système actuel par une société de la décroissance. Ce débat politique et sociétal est légitime et souhaitable, mais ce n'est pas lui faire honneur que de l'asseoir sur des bases aussi peu solides.

Le lecteur curieux et souhaitant approfondir le sujet trouvera par exemple un ensemble d'éléments pertinents et scientifiquement fondés dans les publications de l'Association Française pour l'Information Scientifique (<https://www.afis.org>).

Jean-Pierre Bresson

LE SYNDROME DU CANAL CARPIEN, de John Boyne (JC Lattès)

Voilà l'histoire d'une saga familiale, prise dans le tourbillon des réseaux sociaux, à la mode John Boyne. C'est drôle, caustique, dynamique et sans concession sur les dérives de notre société...

Claude Alliot



L'ADAMANT

Un film ou plutôt un documentaire qui passe actuellement sur les écrans et que je vous invite vivement à aller voir si vous le trouvez sur votre route.

Réalisé par Nicolas Philibert, il vous fait pénétrer sur un bâtiment flottant sur la Seine au cœur de Paris. Ce centre de jour accueille quotidiennement des adultes souffrant de troubles psychiques, dans un cadre chaleureux où ils trouvent accueil, écoute, activités et où ils expriment avec une lucidité incroyable leurs pensées face à la maladie psychiatrique.

Michèle Ferlet

JE VERRAI TOUJOURS VOS VISAGES

Film de Jeanne Henry avec Gilles Lellouche, Miou-Miou, Adèle Exarchopoulos, Dali Benssalah, Leïla Bekhti, Jean-Pierre Darroussin, Fred Testot, Suliane Brahim et Denis Podalydès. Ce film a pour sujet la justice restauratrice, cette pratique complémentaire au traitement pénal de l'infraction qui consiste à réparer le lien social et prévenir la récidive. Au sein d'un centre pénitentiaire est réuni à intervalles réguliers, un groupe de paroles comprenant des personnes incarcérées et des victimes d'agression qui ne se connaissent pas. Elles se racontent, s'affrontent et finalement réussissent à créer des liens constructifs pour tous. Ce film émouvant met la parole au cœur du film et réussit à filmer l'écoute comme les silences.

Bernadette Ravaille

LA TRAVERSEE

Un film d'animation (techniques de peintures sur plaques de verre superposées), de Florence Miailhe.

« La Traversée » raconte en images l'histoire en partie autobiographique, en partie imaginée de la mère de la réalisatrice.

Deux enfants, Kyona et Adriel, à la suite de l'attaque de leur village, se retrouvent séparés de leurs parents et en fuite sur les routes de l'exil où ils doivent tenter d'échapper à ceux qui les traquent pour rejoindre un pays plus clément.

Histoire poignante car si elle raconte une histoire passée, elle nous rappelle que des milliers d'êtres humains vivent le même cauchemar tous les jours.

Michèle Ferlet

Section Syndicale des Retraités (SSR) Sgen-CFDT

UTR CFDT 31 09 ,3, chemin du pigeonier de la Cépière ,31000 Toulouse

UTR CFDT 12 , 23 avenue de la Gineste 12000 RODEZ

UTR CFDT 32 40 rue Rouget de L'isle, 32000 AUCH

UTR CFDT 46 bourse du travail, place Claude Rousseau 46000 CAHORS

UTR CFDT 65 5 boulevard du Martinet 65000 Tarbes

UTR CFDT 81 maison des associations, 1 place du 1er mai 81100 CASTRES

UTR CFDT 82 , 23 Grand'rue Sapiac BP 837 82000 Montauban

Téléphone SSR : 06 21 07 00 59
Messagerie SSR SGEN CFDT:
retraites.sgen.cfdt@gmail.com

Disponible (s) un peu, beaucoup ou pas du tout , les adhérent-es retraité-es ont toujours leur place dans la vie de la CFDT.

A la retraite, l'adhésion n'est pas automatique, c'est une réelle décision .

Vous êtes adhérent-e du Sgen-CFDT,

Vous venez de prendre votre retraite

Vous êtes en retraite depuis plusieurs années .

Pourquoi poursuivre votre adhésion à la CFDT dans le cadre de la Section Syndicale des Retraités ?

- * Etre solidaire de notre syndicat professionnel

(15 % versé à la Fédération)

- * Soutenir les revendications et agir pour améliorer nos conditions de vie avec tous les autres retraités.

- * Etre informée-e grâce à la presse syndicale qui donne une analyse de l'actualité et de la société correspondant à nos valeurs.

Le tableau ci-dessous vous permet de calculer le coût réel de la cotisation.

Pension mensuelle en €	Cotisation mensuelle en €			Cotisation annuelle en €			Cotisation mensuelle après déduction
	Cotis de base 0,50%	Supplément Sgen 0,16%	Cotisation SSR Sgen 0,66%	Cotisation payée	Réduction ou remboursement d'impôt 66% de la cotisation	Cotisation réelle	Cotisation de base + SSR Sgen-CFDT
1000€	5	1,6	6,6	79,2	52,27	26,92	2,24€
1500€	7,5	2,4	9,9	118,8	78,40	40,39	3,36€
2000€	10	3,2	13,2	158,4	104,54	53,85	4,48€
2500€	12,5	4	16,5	198	130,68	67,32	5,61€
3000€	15	4,8	19,8	237,6	156,8	80,78	6,73€
3500€	17,5	5,6	23,1	277,2	182,95	94,24	7,85€
4000€	20	6,4	26,4	316,8	209	107,71	8,97€

Vous pouvez choisir le paiement de la cotisation par prélèvement tous les 3 mois . A votre demande , le trésorier de l'UTR interrompra le prélèvement si vous le souhaitez. **Le paiement par chèque est à l'ordre de l'UTR CFDT de votre département.** .